

# **M. L. P. S.**

*Mouvement pour la Liberté de la Protection Sociale*  
165, rue de Rennes 75006 PARIS

*Le Président*

Recommandée avec avis de réception

Le 27 juin 2018

Monsieur Emmanuel MACRON  
Président de la République  
55, rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 PARIS

Monsieur le Président,

Le 16 décembre 1999, la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) a condamné la République française (affaire C-239/98) pour ne pas se conformer aux directives européennes 92/49/CEE et 92/96/CEE et pour ne pas les avoir transposées complètement dans le droit national.

Depuis cette date, même si elle a fini par transposer complètement ces directives, la République française ne les applique pas.

Il en est résulté un contentieux de masse, tandis que des centaines de milliers d'entreprises ont été mises en faillite en raison des charges sociales excessives qui pesaient sur elles.

La République française a fait preuve d'une très grave déloyauté envers ses citoyens en refusant de les faire bénéficier des lois qui ont institué la liberté de la protection sociale.

De cette déloyauté, vous êtes aujourd'hui coupable, comme tous vos prédécesseurs depuis 1999.

Je vous demande en conséquence de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour que l'arrêt du 16 décembre 1999 trouve pleine application et que cesse la situation de non-droit dans laquelle notre pays est plongé, au mépris de ses engagements européens et nationaux.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Dr Claude Reichman  
Président du MLPS